

SARL A.M.TRUCKS
Au capital social de 5.000 euros
24 AVENUE DE BRETAGNE - 92380 GARCHES

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 24 OCTOBRE 2025

Les associés de la SARL A.M.TRUCKS, société à responsabilité limitée au capital de 5.000 euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 525 176 160, ayant son siège social sis 24 AVENUE DE BRETAGNE à 92380 GARCHES,

Se sont réunis au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social de la société au 11, rue de la châtaigneraie 44115 BASSE GOULAINNE
- Adoption des nouveaux statuts consécutifs au transfert de siège social
- Ajout d'une clause signature électronique dans les statuts
- Questions diverses
- Pouvoirs pour formalités

SONT PRESENTS :

- **Madame Elena Anatolievna LATYPOVA**, née le 5 septembre 1979 à Moscou (RUSSIE) de nationalité française, demeurant 24 avenue de bretigny, 92380 GARCHES
- **Monsieur Serge MAURICE**, né le 15 septembre 1951 à Thourie (34), de nationalité française, demeurant 11, rue de la châtaigneraie 44115 BASSE GOULAINNE
- **Monsieur Jean-Pascal, Frédéric, Luc MAURICE**, né le 14 août 1990 à Nantes (44), de nationalité française, demeurant 25 la Hinchère, 85600 TREIZE-SEPTIERS

LES ASSOCIES

L'assemblée est présidée par son Président, **Monsieur Serge MAURICE**

I- A préalablement exposé ce qui suit

Il tient à la disposition des associés les pièces suivantes :

- Avis de réception de la lettre de convocation envoyée aux associés
- Le projet de la décision présentée aux associés

II- Pris les décisions suivantes

- Transfert du siège social de la société au 11, rue de la châtaigneraie 44115 BASSE GOULAINNE

Cette résolution a été adoptée par l'assemblée générale extraordinaire.

- Adoption des nouveaux statuts consécutifs au transfert de siège social

Cette résolution a été adoptée par l'assemblée générale extraordinaire.

- Ajout d'une clause signature électronique dans les statuts

Cette résolution a été adoptée par l'assemblée générale extraordinaire.

- Questions diverses

Cette résolution a été adoptée par l'assemblée générale extraordinaire.

- Pouvoirs pour formalités

Cette résolution a été adoptée par l'assemblée générale extraordinaire.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture au Gérant l'a signé.

Les associés présents :

Madame Elena Anatolievna LATYPOVA

Monsieur Serge MAURICE

Monsieur Jean-Pascal, Frédéric, Luc MAURICE